

## **PASSE SANITAIRE**

En respect des directives gouvernementales mises en place depuis le 9 août 2021, nous vous informons qu'à partir du lundi 16 août, date de réouverture de notre association, l'accès à l'ensemble de nos activités culturelles sera soumis au contrôle du passe sanitaire pour les personnes majeures (à partir du 30 septembre pour les adolescents de 12 à 17 ans).

Ces activités concernent:

- Les expositions
- Les spectacles
- Les locations de salles
- Les ateliers culturels: calligraphie, Ikebana, cérémonie du thé, Nihonga, et shiatsu.

Pour rappel, les justificatifs constituant le passe sanitaire sont:

- Le certificat de vaccination complet
- ou la preuve d'un test PCR ou antigénique négatif de moins de 72 heures
- ou le résultat d'un test RT-PCR positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois

Le QR code de votre document de preuve (format papier ou numérique) sera flashé au niveau de notre réception.

En vous remerciant d'avance de votre collaboration, au plaisir de vous retrouver.

フランス政府の措置により去る8月9日から衛生パスの提示義務が開始されました。当会におきましても、以下の活動に参加する方々に提示をお願い致しますので、その旨ご了承ください。なお、当会は8月16日以降、活動を再開しております。

該当する活動は以下の通りです。

- －展示会
- －各種公演、スペクタクル
- －ホールレンタル
- －文化教室(書道、生け花、茶道、日本画、指圧)

皆様のご協力をお願いいたします。